

Délibération n°2023-019 du Conseil d'administration du 28 novembre 2023 relative à la Fiche modificative ayant pour objet la réalisation de travaux d'aménagement au sein du bâtiment de Recherche Nord du Campus

Membres du Conseil d'administration : 37

Membres présents et représentés au début de la séance : 32

Vu le décret n°2021-1315 du 8 octobre 2021 relatif à l'établissement public Campus Condorcet modifiant le décret n°2017-1831 du 28 décembre 2017,

Vu le contrat de partenariat public-privé signé le 15 mars 2016,

Vu la convention d'occupation relative au site d'Aubervilliers du Campus Condorcet signée le 15 mars 2016,

Considérant la demande de l'Ecole Nationale des Chartes (ENC), membre du Campus Condorcet, de réaliser des travaux d'aménagement au sein de la réserve R045 du bâtiment de Recherche Nord du Campus (espace qui leur est dédié) consistant à diviser l'espace en deux par une cloison,

Après cloisonnement, le premier espace comprendra une structure métallique, type mezzanine, permettant d'entreposer des ouvrages (la charge maximale autorisée sera définie dans l'étude) et le second un local en fond de salle où sera installé un dispositif de recharge de 20 ordinateurs portables. Un raccordement électrique dans le local est nécessaire pour alimenter ce dispositif ainsi que l'installation d'une tête de détection incendie,

Considérant que la fiche modificative relative à ces travaux d'aménagement prévoit un coût de réalisation d'un montant de 59 922,26 euros HT,

Considérant que ce montant sera pris en charge dans un premier temps par l'établissement public puis refacturer dans son intégralité à l'ENC qui en accepte le principe par voie de conventionnement,

Considérant que ces travaux d'aménagement sont sans impact sur la structure du bâtiment ni sur le montant des redevances dues à Sérendicité portant notamment sur des prestations de GER, d'entretien maintenance et de services ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 :

D'autoriser le Président à conclure et signer la fiche modificative ayant pour objet la réalisation de travaux d'aménagement au sein du bâtiment de Recherche Nord du Campus et à lui apporter au préalable et le cas échéant les amendements nécessaires pour permettre sa signature.

Votes pour : 32

Votes contre :

Abstention :

Affichage le 28/11/2023

Publication au registre des actes de l'Établissement le 28/11/2023

Transmission au contrôle de légalité le 28/11/2023

Délibération certifiée exécutoire le 13/12/2023

Le Président du conseil d'administration

Pierre-Paul Zalio

